

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES**

<p><b>CODE : 713009U32D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2021,  
sur avis conforme du Conseil général**

# DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de décrire le cadre juridique relatif au commerce international ;
- ◆ de dégager les paramètres de négociation des contrats commerciaux internationaux, leurs modalités de règlements de litiges et en assurer le suivi ;
- ◆ d'appliquer les principes généraux régissant les contrats internationaux ;
- ◆ d'analyser les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de libre circulation des produits et services et de concurrence internationale.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce, en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ en disposant de la documentation ad hoc ;
- ◆ d'identifier les cadres juridiques concernés ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit qui régissent ces situations ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Eléments de législation appliquée au commerce », code 713304U32D2, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable,

*à partir de l'analyse d'un contrat parmi ceux d'intermédiaires, de partenariats, de ventes à l'international, au choix du chargé de cours,*

- ◆ de dégager, les paramètres de négociation susceptibles de protéger les intérêts juridiques de son organisation ;

*face à au moins deux problèmes juridiques simples concernant les contrats commerciaux, les pratiques du commerce et le droit international et européen, en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ d'identifier et d'explicitier la situation juridique concernée ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes de solution par l'application des notions de droit qui régissent cette situation en particulier les Incoterms ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs au domaine du commerce international, en disposant de la documentation ad hoc,*

#### 4.1. Cadre juridique relatif au commerce international

- ◆ d'identifier les principales sources et le champ d'application du droit international public et privé des affaires ;
- ◆ de décrire les missions et les principes de fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- ◆ d'appréhender les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges en matière commerciale ;
- ◆ d'explicitier la notion d'arbitrage international en matière commerciale ;

- ◆ d'identifier et d'appliquer à des situations simples les principes communautaires en matière de consommation, de circulation, de concurrence ... ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

#### **4.2. Droit appliqué au commerce international**

- ◆ de s'approprier le cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) et des normes (ISO 9001, CE ...) ;
- ◆ d'expliciter les éléments essentiels relatifs aux principaux contrats (de vente, de prêt, de transport, de courtage, de franchising, de e-commerce ...) ;
- ◆ d'expliciter les spécificités des opérations du commerce international sur le plan de la pluralité des acteurs, du contexte transactionnel (concurrence, relation acheteur-vendeur, appels d'offres...) et de l'objet de la transaction (biens de consommation, biens industriels, services, transferts de technologie...) ;
- ◆ d'analyser les modalités d'application pratique des principaux contrats d'intermédiaires et de partenariats que l'organisation peut avoir à conclure en raison des choix réalisés sur le mode de présence à l'étranger et d'évaluer les avantages et inconvénients liés aux différentes formules : outsourcing, partenariat et filiale.
- ◆ de mettre en pratique les Incoterms et de justifier ses choix ;
- ◆ de s'informer des opérations de compensation commerciale.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Cadre juridique relatif au commerce international	CT	B	16
Droit appliqué au commerce international	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	14
<b>Total des périodes</b>			70